

# **NON à la journée sioniste dite de « Jérusalem » à Montpellier-Grammont le 24 juin 2018**

Entrée de la journée sioniste au parc municipal de Grammont

## **LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER COMPLICE DES VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL**

On aurait pu penser qu'après le tollé mondial soulevé par la décision de D. Trump de déplacer son ambassade à Jérusalem et ainsi satisfaire aux désirs de l'État colonial israélien, la Mairie de Montpellier n'oserait pas prêter pour la 40ème fois (l'an dernier c'était ailleurs) le parc municipal de Grammont pour célébrer une fête qui viole ostensiblement le droit international. Mais il n'en est rien, le très macronien M. Saurel et sa majorité, à l'image de leur président qui a osé recevoir le boucher de Gaza, B. Netanyahu pour inaugurer la saison France-Israël le 5 juin, date du début de la guerre dite des 6 jours qui a annexé la totalité de la ville de Jérusalem à Israël, vient de se rendre complice, une nouvelle fois, des violations du droit par Israël.

**LES ÉLU-E-S DE LA RÉGION, DU DÉPARTEMENT, DE LA MÉTROPOLE ET DE LA VILLE VONT-ILS, MAIN DANS LA MAIN AVEC D. TRUMP,**

**COMMÉMORER JÉRUSALEM CAPITALE D'ISRAËL ?**

C'est inadmissible et intolérable ! Nous demandons aux élu-e-s de boycotter cette fête sioniste qui commémore la politique du fait accompli israélien. Au moment où les snipers de l'armée israélienne confortablement installés tirent et assassinent les manifestant-e-s palestiniens-e-s, pratiquant ainsi le

crime de guerre (tirer sur la population désarmée est un crime de guerre), nos élu-e-s vont-ils trinquer avec le consul d'Israël et se lever pour honorer le drapeau et l'hymne national de cet État d'apartheid ?

**TROP C'EST TROP !! PAS EN NOTRE NOM !!**

**MOBILISATION GÉNÉRALE LES  
SAMEDI 23 JUIN, PLACE DE LA  
COMÉDIE**

**ET DIMANCHE 24 MANIFESTATION  
À GRAMMONT !**



SAMEDI 16 JUIN, BDS FRANCE Montpellier était place de la Comédie et a diffusé le tract d'appel aux deux événements contre la journée sioniste.



## NON A LA 41<sup>ème</sup> JOURNÉE SIONISTE DITE DE « JÉRUSALEM » A GRAMMONT LE 24 JUIN 2018

(Organisée par le Centre Communautaire et Culturel Juif de Montpellier)

**Cette journée n'est pas une fête communautaire religieuse juive mais une manifestation sioniste de soutien politique total à l'Etat colonial israélien.**

Voici comment en 2010 le Président du CCCJM annonçait la « journée de Jérusalem » à Montpellier :

« A travers le symbole de cette journée, nous orions, avec tous nos amis, haut et fort, notre sionisme et notre soutien à l'Etat d'Israël !... Jérusalem est et doit rester la capitale de l'Etat

d'Israël (...) Venez très nombreux commémorer ce 33<sup>ème</sup> anniversaire de la Journée de Jérusalem et soutenir ainsi l'Etat d'Israël, seul rempart de notre Peuple. Vive Israël ! ».

Grâce à nos actions, aujourd'hui ils ne peuvent plus afficher publiquement leur sionisme, ni que Jérusalem est la capitale d'Israël. Mais ils continuent de le faire lors de cette journée.

**Montpellier est la seule ville d'Europe à reconnaître Jérusalem capitale d'Israël**

La décision de D. Trump de déplacer de Tel Aviv à Jérusalem son ambassade, en violation du droit international, pour tenter de faire de Jérusalem la capitale d'Israël a soulevé une vague de protestations indignées dans le monde entier. Même si depuis 1967, date de la colonisation et occupation de la ville Israël a proclamé Jérusalem « capitale une et indivisible d'Israël » il était le seul Etat à commémorer ce fait colonial condamné par l'ONU.

Il n'était pas tout à fait seul puisque Montpellier, unique ville d'Europe, a depuis 1977, grâce à G. Frêche (PS), inauguré avec le Centre Communautaire et Culturel de Montpellier (CCCJM) la Journée, dite de Jérusalem qui commémore depuis cette date, tous les mois de juin : « Jérusalem réunifiée », « Jérusalem, capitale éternelle du peuple juif », « Jérusalem capitale une et indivisible d'Israël ».

**La Région L.R, le Département 34, LA Métropole et la Ville de Montpellier soutiennent financièrement et politiquement par leur présence, cette violation flagrante du droit international ! ÇA SUFFIT !!**

**PAS EN NOTRE NOM !! NOUS REFUSONS DE CAUTIONNER CET ACTE ILLÉGAL ! Jérusalem n'est pas « réunifiée », Jérusalem est colonisée et annexée par Israël. Pas un seul élu respectueux du droit ne doit être présent à cette fête coloniale ! M. Saurel au lieu d'interdire l'expression de BDS France place de la Comédie ferait mieux d'interdire la commémoration illégale de Jérusalem capitale d'Israël !!**

DEPUIS 2011 UNE PÉTITION PAPIER A ÉTÉ LANCÉE (elle est en ligne)

**TANT QU'ISRAËL REFUSERA DE RECONNAÎTRE LES DROITS FONDAMENTAUX**  
 - DES PALESTINIENS SOUS OCCUPATION EN CISJORDANIE ET GAZA,  
 - L'ÉGALITÉ ABSOLUE DES CITOYENS ARABO-PALESTINIENS D'ISRAËL  
 - LE DROIT AU RETOUR DES REFUGIES PALESTINIENS (ONU N°194)

Nous, citoyens de la ville de Montpellier, des départements de la Région Languedoc-Roussillon, demandons aux élus de :

**BOYCOTTER** la manifestation sioniste de la Journée dite de Jérusalem à Montpellier en Juin,

**REFUSER** de subventionner avec l'argent des contribuables toute manifestation sioniste de ce type

**SUSPENDRE** les accords de jumelage entre Montpellier et la ville israélienne TIBERIADE

Les signataires :

AFPSNimes (Association France Palestino), AFD (Alliance for Freedom and Dignity) Les ALTERNATIFS, APLR (Association des Palestiniens L.R), ATTAC Montpellier, BDSF34 (BDS France), CCIPPP34 (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien), CIMADE, CMF (Collectif des Musulmans de France), ENSEMBLE L.MAN (Mouvement pour une Alternative Non Violente), MRAP (Comité Montpellier), NPA (Nouveau Parti Anti Capitaliste), PG (Parti de Gauche), SOLIDAIRES 34, UJFP (Union Juive Française pour la paix).

CONTRE LA JOURNÉE SIONISTE A GRAMMONT 2018

**Signez la pétition**

<http://stopjournéesionistedemontpellier.wesign.it/fr>

**Samedi 23 juin Rassemblement 18h place Comédie,**

**Dimanche 24 juin 17h MANIFESTATION A GRAMMONT**

(RDV Carrefour de Madrid- entrée Parking Décathlon-Odyssée)

REJOIGNEZ LA CAMPAGNE POUR LE BOYCOTT D'ISRAËL !  
 REJOIGNEZ LE COMITÉ BDS France Montpellier



CONTACTEZ NOUS :  
 FaceBook : Campagne BDS France Montpellier  
 comitebdsfrance34@gmail.com  
<http://bdsf34.wordpress.com>

## POLICE PARTOUT, JUSTICE NULLE PART !

La police municipale de M. Saurel est venue une fois de plus nous demander de partir et nous a à nouveau verbalisé.



JUSTIFICATIF DU PAIEMENT À DÉTACHER ET À CONSERVER PAR LE CONTREVENANT		AVIS DE CONTRAVENTION															
LE 14/06/2018 A 19 H 30		19422057															
AGENT 100649	SERVICE 3100	OBLIGATION D'ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE <input type="checkbox"/>															
LIEU DE LA CONTRAVENTION Place de la Comédie																	
COMMUNE MONTPELLIER	DEPT 34																
NATURE DE LA CONTRAVENTION ET TEXTES VISÉS Occupation de domaine public ou de ses dépendances sans autorisation (P/R) par art. de 116-2-3 du code de la voirie routière																	
<table border="1"> <tr> <td>RENAULT</td> <td>CITROËN</td> <td>PELICAN</td> <td>VW</td> <td>FIAT</td> <td>OPEL</td> <td>FORD</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </table>		RENAULT	CITROËN	PELICAN	VW	FIAT	OPEL	FORD	1	2	3	4	5	6	7	IMMATRICULATION N° MONTARGUES JOSE LUIS	
RENAULT	CITROËN	PELICAN	VW	FIAT	OPEL	FORD											
1	2	3	4	5	6	7											
8 AUTRE MARQUE MODÈLE ÉTRANGER		COLLER ICI LA PARTIE À CONSERVER DU TIMBRE AMENDE CAS N° A															
POUR LE RÉGLEMENT DE CETTE CONTRAVENTION, SUIVEZ LES INDICATIONS PORTÉES SUR LA CARTE DE PAIEMENT																	

**VOUS ÊTES INFORMÉ(E) QUE :**

1. VOUS POUVEZ EXERCER UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION LORSQUE LES RENDUEMENTS VOUS CONCERNANT FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT AUTOMATISÉ (ART. 30 ET 43 DE LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978, AUPRÈS : - DE L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LA JURIDICTION DE PROXIMITÉ OU LE TRIBUNAL DE POLICE ; - OU COMPTABLE PUBLIC COMPÉTENT LORSQUE CELUI-CI EST CHARGÉ DU RECouvreMENT DE L'AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE.
2. LE PAIEMENT DE L'AMENDE FORFAITAIRE ENTRAÎNE RECONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DE L'INFRACTION.
3. SI LA RUBRIQUE « OBLIGATION D'ÉCHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE » A ÉTÉ COCHÉE, VOUS ÊTES DANS L'OBLIGATION D'EFFETUER, AUPRÈS DU SERVICE PREFECTORAL DE VOTRE DOMICILE, L'ÉCHANGE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉ PAR UN ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE OU DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN.
4. VOUS POUVEZ EXERCER, AUPRÈS DU SERVICE PREFECTORAL DE VOTRE DOMICILE, UN DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE PERMIS DE CONDUIRE.

BUREAU DE RECETTES  
MONTARGUES LOUIS BLANC  
34000 Montpellier